

général de Failly, indiquant les positions de l'armée. Avez-vous reçu ces dépêches ou vous ont-elles été communiquées ?

R. Je n'en ai pas eu connaissance. Si je les avais reçues, je les avais transmises à M. le maréchal, et je les aurais probablement portées moi-même.

D. Ainsi, vous n'avez pas transmis les ordres pour le mouvement général du 13 ?

R. Non, monsieur.

D. Le 12 au soir, vous avez transmis un ordre au général Coffinières ; en voici le texte :

« Mon cher général,

« L'empereur me charge de vous inviter à faire construire, sur la Moselle, le plus de ponts possible. L'ennemi entre à Nancy. »

R. J'ai transcrit en effet cet ordre.

D. Avez-vous fait part de cet ordre de l'empereur à M. le maréchal ?

R. Mais, c'était inutile. M. le maréchal avait eu connaissance de cet ordre de construire des ponts sur la Moselle.

D. Mais vous n'avez pas indiqué l'emplacement de ces ponts ?

R. Parce que je supposais que ces emplacements avaient été choisis dans des conférences précédentes et que je n'avais qu'à parler de la construction de ces ponts.

D. Et vous n'avez pas reçu d'ordres pour étudier de quelle manière l'armée passerait la Moselle et quels seraient les points de passage, tant sur cette rivière que sur la Seille ?

R. Je n'avais pas reçu positivement l'ordre de préparer le passage. Le général Lebrun vint me trouver et me dit : « Il est question de partir et de se diriger sur Verdun ; il faut étudier les points les plus favorables. » Mais je n'en ai jamais reçu l'ordre formel.

M. LE GÉNÉRAL POURCET, commissaire du gouvernement. — Quel jour avez-vous reçu les ordres pour le mouvement sur Verdun ?

R. Le 13 août.

D. Le maréchal n'est-il pas venu à l'état-major, le 13 au soir, pour donner des ordres ?

R. Mais non, M. le maréchal n'est pas venu ; je ne me rappelle pas du tout cela. Je ne crois pas qu'il soit venu ; cela serait dans les registres.

D. Voici un ordre de M. le général Lebrun vous chargeant, le 12 août, à cinq heures trente du soir, de transmettre au maréchal des nouvelles qu'il venait de recevoir.

R. Je les ai transmises aussitôt.

M^e LACHAUD. — Je demanderai à M. le général Jarras s'il a jamais déclaré, d'une façon respectueuse, qu'il souffrait du manque de confiance de son chef qu'il nous a signalé.

R. Oui, dans deux circonstances j'ai témoigné que j'en souffrais, notamment pour le mouvement du 26 août. Le maréchal Bazaine, au lieu de s'adresser à moi pour étudier cette opération, fit venir le colonel Lewal et le chargea de préparer un projet en dehors de moi. Le colonel Lewal étant sous mes ordres, je fus très-froissé de ce manque de confiance de mon chef, et je signifiai à cet officier que, si le maréchal l'appelait de nouveau avec lui, il aurait à me rendre compte de tout ce qui se serait passé. Une autre fois, je fis une nouvelle observation à M. le maréchal ; il me répondit que, dans les circonstances présentes, il ne prenait conseil de personne.

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — Je n'ai jamais eu de prévention contre le général Jarras. Je le savais à Metz, et si je me suis adressé à M. le colonel Lewal, c'était pour ne pas déranger



M. JULES FAVRE.

le général. Je dirai aussi que nos caractères ne s'accordaient pas, que M. Jarras montrait un peu d'irascibilité. Si parfois je ne faisais pas passer mes ordres par le général, c'était pour ne pas perdre de temps. Il n'entraît nullement dans mes intentions de mettre à l'écart M. le général Jarras. J'ai compté sur nos anciennes relations pour que tout marchât mieux. Quand je lui ai dit : « Allez à Metz, mettez-vous au courant », j'ai cru que tout irait comme sur des roulettes. Il n'en a pas été ainsi.

M. JARRAS. — La preuve que le colonel Lewal n'avait pas été choisi pour me soulager un peu, c'est que lorsque, sur mon observation, M. Lewal n'occupait plus ces fonctions, M. le maréchal Bazaine ne s'en mit pas davantage en relation avec moi.

M. LE PRÉSIDENT fait appeler M. le général Coffinières.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES. — Au début des opérations, la place de Metz laissait à désirer ; il y avait une brèche à fermer ; les terrassements étaient loin d'être complets. Les forts avaient besoin de réparations.

D. Mais au moment où le maréchal Bazaine a pris le commandement ?

R. Quand le maréchal Bazaine a pris le commandement, j'ai reçu l'ordre de construire le plus possible de ponts sur les deux rivières. L'ordre était verbal. En très-peu de temps nous en fîmes construire un grand nombre. On les formait avec tout ce que l'on avait sous la main : avec des bateaux, avec des radeaux. L'empereur voulait que ce mouvement se fit rapidement ; il tenait essentiellement à ce que l'armée passât en toute hâte sur la rive gauche de la Moselle. Il y eut une malencontreuse circonstance qui empêcha de se servir de ces ponts : ce fut une inondation subite qui enleva plusieurs de nos ponts et nous obligea à faire des travaux qui occasionnèrent un retard. Je vis M. le maréchal au château de Borny, où il avait son quartier général ; nous reconnûmes qu'il était impossible de commencer le mouvement avant le 14 août au matin.

D. Quel était l'effectif de la garnison de Metz ?

R. Il n'y en avait pour ainsi dire pas.

D. Vous n'aviez pas eu connaissance, dans vos conférences avec l'empereur, des projets de mouvement de l'armée, avant la prise de commandement du maréchal Bazaine ?

R. L'empereur semblait n'avoir alors qu'une préoccupation, celle de faire passer l'armée de l'autre côté de la Moselle.

M. LE GÉNÉRAL DE CHABAUD-LATOUR, l'un des juges. — A quelle heure les ponts ont-ils été construits ?

R. Ils ont été commencés le 12 au soir ; on y a travaillé toute la nuit ; une inondation est survenue le 13 au matin. On a immédiatement réparé les dommages, et les ponts ont été remis en état.

M. LE COMTE DE KÉRATRY, quarante et un ans, propriétaire :

Je déplorais comme tout le monde les désastres qui ont signalé le commencement de la guerre de 1870. Vingt jours avant le 4 septembre, madame la maréchale Bazaine vint chez moi, vers huit heures du matin, et demanda à me parler isolément. Elle venait me dire, de la part de son mari, que l'empereur était un embarras pour les opérations militaires, et que le maréchal désirait s'affranchir de cette tutelle incommode. Madame la maréchale désirait que cette communication fût faite aux membres de la minorité du Corps législatif. Je la convoquai. M. Magnin rédigea le rapport de cette séance, dans laquelle il fut décidé qu'il serait formulé une demande tendant à ce que le maréchal Bazaine fût investi du commandement

en chef. Quelques membres avaient des préventions contre le maréchal, à la suite de l'expédition du Mexique ; mais il fut observé qu'il ne s'agissait pas de politique et qu'il était essentiel de confier le commandement à un homme ayant des talents militaires. La réunion avait nommé trois délégués : MM. Jules Favre, Ernest Picard et moi. Notre démarche avait un deuxième but, celui de presser auprès de M. le ministre de la guerre l'armement des mobiles. M. le général de Palikao nous annonça que le commandement allait être confié à M. le maréchal Bazaine. Il nous indiqua sur la carte la route que devait suivre M. le maréchal Mac-Mahon pour rejoindre le maréchal Bazaine. Je déposai de ces faits devant la commission d'enquête du 4 septembre. Au mois de février 1872, au moment où cette déposition allait paraître, madame la maréchale vint chez moi, accompagnée de M. le colonel Villette. Elle me dit que jamais le maréchal ne l'avait autorisée à parler comme je l'avais fait parler, et que tout ce que je lui avais attribué était tout à fait contre sa pensée. Elle ajouta que la visite qu'elle m'avait faite n'était qu'une visite de bonnes relations, et qu'elle n'avait eu aucune mission à remplir auprès de moi. Je répondis à madame la maréchale que je ne pouvais supprimer ce que j'avais déclaré, et que je considérais comme l'expression de la vérité. Du reste, il y avait dix-huit mois que nos rapports avaient cessé, par suite de mon entrée dans les rangs de l'opposition. Enfin, au moment où vint madame la maréchale, j'avais demandé la déchéance de l'empereur.

M^e LACHAUD fait remarquer à M. de Kératry que dans l'enquête il dit avoir fait confidence de la visite de madame la maréchale à M. Jules Favre et au ministre de la guerre.

M. de Kératry déclare qu'il n'avait pas d'autres motifs à donner à ces messieurs, sinon que l'opposition désirait que le commandement fût ôté à l'empereur pour être remis au maréchal. Madame la maréchale vint trouver M. de Kératry, à Marseille, quand il était préfet du Rhône, pour lui demander une rétractation de ses déclarations devant la commission d'enquête.

Un débat sans intérêt s'établit entre M^e Lachaud et le témoin, pour savoir si M. de Kératry a déclaré ou non, que le maréchal Bazaine ne voulait plus obéir à l'empereur.

M. LE PRÉSIDENT passe à M. le greffier une déclaration de madame la maréchale pour qu'elle soit lue, et il ajoute :

Madame la maréchale demandait à être citée. J'aurais pu, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, la faire appeler ; mais elle n'aurait pu être entendue qu'à titre de renseignement.

M. LE GÉNÉRAL POURCET. — Cette comparution aurait des inconvénients.

M. ALLA, greffier, donne ensuite lecture de la déclaration de madame la maréchale.

Entre autres choses, cette déclaration porte qu'elle alla voir M. de Kératry pour lui demander son opinion sur la situation du moment, et en même temps pour avoir des nouvelles de son mari, qui ne lui avait pas écrit depuis quelques jours.

M. de Kératry lui dit que l'empire était perdu, qu'il engageait le maréchal à ne pas accepter la responsabilité des opérations militaires et à quitter le service de l'empereur. « Cette dernière idée, dit la maréchale, que M. de Kératry m'attribue, vient de lui, et n'est pas de moi. » Ce fut pour lui demander de rétracter son récit qu'elle fit le voyage de Marseille.

La maréchale annonce qu'elle joint à sa déclaration une lettre de M. le général de Palikao, qui appuie ses dires. Elle déclare aussi qu'elle avait été chargée, de la part de l'impératrice,

de dire à M. de Kératry que la régente avait l'intention de faire entrer au ministère des membres de l'opposition.

M. DE KÉRATRY. — Je nie que madame la maréchale m'ait jamais fait la moindre communication de ce genre. Je sais bien que, dans une brochure qu'il a publiée, M. de Palikao m'a désigné comme membre du nouveau ministère, mais je n'avais pas accepté. La dernière fois que j'avais vu le maréchal à Paris, je lui avais parlé des sentiments de la population. Il venait d'être nommé commandant de la garde impériale. Il me répondit, à l'adresse de l'opposition, une phrase menaçante. Je cessai de le voir. Comment donc madame la maréchale serait-elle venue ensuite me faire une visite de politesse?

M. JULES FAVRE, âgé de soixante-quatre ans, avocat, demeurant à Paris. — Je n'avais pas l'honneur de connaître le maréchal lorsque, après la déclaration de la guerre, je fus frappé des dangers que faisait courir à la France l'insuffisance du commandement. J'en fis part dans mon bureau à mes collègues. Nous étions d'avis qu'à la première occasion nous exprimerions notre sentiment à cet égard. Lorsque nous eûmes la douleur d'apprendre les premiers avantages de l'ennemi, ce sentiment devint plus vif. Nous priâmes M. Schneider de s'entendre avec le gouvernement dans la pensée de rappeler l'empereur, qui compromettait les armées et se compromettait lui-même. Nous nous consultâmes pour savoir quel pouvait être l'homme de guerre le plus capable de conduire nos armées. Sans entrer dans des détails qui ne sont pas de ma compétence, sur les motifs qui ont pu guider notre choix, nous pensâmes au maréchal Bazaine. J'en ai parlé avec mes amis à M. le ministre de la guerre, en disant que l'empereur devait être écarté du commandement et revenir à Paris. Le maréchal Bazaine n'a été pour rien dans nos démarches.

M^e LACHAUD demande si le témoin se souvient que M. de Kératry aurait dit que le maréchal Bazaine ne voulait plus servir l'empereur et s'il avait été question de ce fait devant le ministre de la guerre.

M. JULES FAVRE répond négativement.

M. LE GÉNÉRAL DE MONTAUBAN, comte de Palikao, âgé de soixante-dix-sept ans, est appelé. J'ai connu le maréchal Bazaine en Afrique; ma carrière a été parallèle à la sienne. J'ai toujours connu le maréchal comme un homme d'honneur, un homme loyal et d'une intelligence supérieure. J'ai écrit à madame la maréchale, qui m'interrogeait il y a dix-huit mois, que le propos rapporté par M. de Kératry n'avait pas été tenu; que c'était un mensonge. Que M. de Kératry m'ait parlé de l'empereur et du maréchal Bazaine, c'est possible; tout le monde en parlait. Quant à mes sentiments sur ma conduite à tenir en présence de certaines éventualités, je ne pouvais être mis en demeure par un interrogatoire de sa part. Il devait savoir qu'un honnête homme qui a prêté serment ne le trahit pas. M. de Kératry a été député; il est gentilhomme. Cette double qualité aurait dû lui faire comprendre qu'un honnête homme, un ministre, ne manque pas à ses serments.

L'audience est levée.

AUDIENCE DU 21 OCTOBRE.

M. Schneider, ancien président du Corps législatif est le premier témoin appelé.

M. SCHNEIDER. — Je ne sais rien des circonstances qui ont motivé la prise de possession

du commandement en chef par le maréchal Bazaine, ni de celles qui ont accompagné cette prise de possession. Il est vrai qu'après nos premiers revers, M. Jules Favre, plusieurs de ses amis et aussi des hommes politiques d'autres nuances, appartenant au Corps législatif, ont témoigné, devant moi, le désir que le commandement en chef changeât de mains. Dans



LE COMTE DE PALIKAO.

ces conversations, rien ne m'a paru provenir de l'initiative de M. le maréchal Bazaine. M. Schneider n'ayant rien à ajouter, est remplacé par M. Rouher.

M. ROUHER. — Je n'ai absolument aucun renseignement personnel à donner au Conseil sur les circonstances dans lesquelles la prise de possession du commandement de l'armée du Rhin a pu s'opérer. Je ne sais pour quelle raison je suis appelé en ce moment.